

Prairie extensive (611)

SPB (Qualité niv. 1 selon OPD)	Réseau écologique	Qualité écologique niveau 2 selon OPD
<ul style="list-style-type: none"> - Aucune fumure ni produit phytosanitaire (uniquement traitement plante par plante pour les plantes à problèmes, s'il est impossible de les combattre raisonnablement par des moyens mécaniques) - Date de 1^{ère} coupe : 1^{er} juillet - Une coupe annuelle minimum, broyage interdit et exportation de la récolte obligatoire. - Pacage d'automne autorisé entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre si les conditions du sol le permettent - Les réensemencements sont soumis à une demande d'autorisation et doivent être effectués avec des mélanges adaptés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fauche centrifuge (du centre vers l'extérieur). Si les conditions topographiques ne le permettent pas, fauche en ligne à vitesse réduite tolérée. - Pas d'utilisation du conditionneur. Si l'agriculteur est équipé uniquement d'une faucheuse avec conditionneur intégré et qu'il n'est pas possible de le déclencher, il doit être ouvert au maximum lors de la fauche. - Min. 7 semaines entre la première et deuxième coupe. - Laisser 10 % sur pied à chaque opération. Ces 10% peuvent être déplacés à chaque opération, et doivent être déplacés d'une année sur l'autre. - Pacage d'automne autorisé. <p><i>Recommandations</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est déconseillé de laisser la bande non-fauchée en lisière de forêt orientée nord, restant humide et ombragée. - Pré-fanage au sol pendant 8 heures pour laisser s'échapper la petite faune. Hauteur de coupe à 7 cm. - Réensemencement pour améliorer la qualité florale après conseil et demande d'autorisation - Utilisation de système d'effarouchement ou de détection des faons et des levreaux. Se renseigner auprès de la Fédération des chasseurs jurassiens ou à l'ENV. 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'espèces végétales indicatrices de qualité (6 espèces indicatrices) - Conditionneurs interdits

Réseau écologique des Franches-Montagnes : Période 2018-2025.

<p>Localisation</p>	
	<p>Parcelles situées en bordure de sites marécageux, le long d'alignement de dolines, au pied de pentes marécageuses (sols argileux, plaquages marneux)</p>
<p>Plantes indicatrices</p>	
	<p><i>Polygonum bistorta</i> (Renouée bistorte) <i>Sanguisorba officinalis</i> (Sanguisorbe officinale) <i>Filipendula ulmaria</i> (Reine-des-Prés) <i>Succisa pratensis</i> (Succise des prés) <i>Caltha palustris</i> (Populage des marais)</p>
<p>Espèces cibles</p>	
	<p><i>Lepus europaeus</i> Lièvre brun <i>Lycaena helle</i> Cuivré de la bistorte <i>Brenthis ino</i> Nacré de la Sanguisorbe <i>Euphydryas aurinia</i> Damier de la Succise <i>Stethophyma grossum</i> Criquet ensanglanté <i>Crex crex</i> Râle des genêts <i>Saxicola rubetra</i> Tarier des prés <i>Anthus pratensis</i> Pipit farlouse</p>
<p>Justification de la mesure</p>	
<p>Ce type de surface offre une grande diversité florale qui attire de nombreux animaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Papillons: aime les prairies riches en fleurs, œufs déposés dans l'herbe haute, chenilles épargnées par les fauches espacées et hibernation sur les graminées, - Lièvre: trouve des refuges pour s'abriter et abriter sa progéniture, le respect du mode d'exploitation est importante pour la sauvegarde des levrauts, - Les oiseaux nichant au sol ont besoin des hautes herbes pour dissimuler leur nid. - Le préfanage évite que les insectes ne se retrouvent exportés de la parcelle dans les balles d'ensilage ou dans l'autochargeuse. <p>Ce type de prairie est idéal au voisinage des prés à litière de sites marécageux. Il valorise pleinement les prairies périphériques de ces marais.</p>	

Version : Franches-Montagnes, janvier 2018